
Procès-verbal de la cinquième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 15 juin 2022 à 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 300

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M ^{me} Myriam Nickner-Hudon	Présidente (2024)
M. Xavier Mercier Méthé	Vice-président (2024)
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire (2023)
M ^{me} Ezmie Bouchard	Trésorière (2023)
M. Marc-André Beauchemin	Administrateur (2023)
M ^{me} Marilyn Wellman	Administratrice (2024)
M. Frédéric Paquet	Administrateur (2024)
M. Serge Dupuis	Administrateur coopté (2023)

Membre sans droit de vote :

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch–Saint-Sauveur
------------------------	------------------------------------------------------------

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques
M ^{me} Linda Toupin	Conseillère en urbanisme
M. Michel Hubert	Conseiller en urbanisme
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 7 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-05-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-05-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
22-05-03	Demande d'opinion – Projet de construction au 885, boulevard Charest Ouest	19 h 10
22-05-04	Séance d'information – Agrandissement du CPE Pomme d'Api au 583, rue Père-Grenier	20 h
22-05-05	Fonctionnement du conseil de quartier	20 h 30
22-05-06	Adoption du procès-verbal du 18 mai 2022	20 h 40
22-05-07	Période d'information du conseiller municipal	20 h 45
22-05-08	Période de questions et commentaires du public	20 h 55
22-05-09	Dossiers particuliers du conseil de quartier	21 h 05
22-05-10	Comités du conseil de quartier	21 h 15
22-05-11	Trésorerie	21 h 30
22-05-12	Correspondance	21 h 34
22-05-13	Varia	21 h 40
22-05-14	Levée de l'assemblée	21 h 45

Procès-verbal

22-05-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h 05.

22-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M^{me} Myriam Nickner-Hudon, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marilyn Wellman, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

22-05-03 Demande d'opinion – [Projet de construction au 885, boulevard Charest Ouest](#)

M^{me} Toupin, conseillère en urbanisme à la Division de la gestion territoriale de la Ville de Québec, présente le projet. Elle mentionne que le requérant au dossier ainsi que M. Blanchette, architecte, sont présents pour répondre aux questions.

▪ Présentation

Le requérant souhaite construire un bâtiment au 885, boulevard Charest Ouest, entre le concessionnaire Volkswagen et le restaurant Subway, sur les lots vacants 1 303 197 et 1 303 127 de la zone 15030Cc. Le nouveau bâtiment logera de petits entrepôts d'utilisation individuelle pour biens et effets personnels.

Cet usage correspond au groupe *C40 générateur d'entreposage* lequel n'est pas autorisé dans la zone 15030Cc qui comporte plusieurs autres usages

commerciaux. Ce groupe est toutefois autorisé dans le parc industriel et dans la zone voisine (15031Ip).

M. Blanchette lance la présentation du projet à l'écran. Il s'agirait d'un bâtiment de cinq étages de 20 milles pi² chacun avec fenestration en meurtrières rétroéclairées qui iront en s'élargissant vers l'angle nord-est du bâtiment pour le mettre en valeur.

Le revêtement extérieur serait constitué de matériaux nobles et d'une maçonnerie gris sombre rappelant le substrat de la falaise. Un parement métallique réfléchira la lumière. Un stationnement et un tablier de manœuvre seront aménagés.

Il s'agit d'un projet sensible à l'environnement qui comportera du reboisement pour recréer la relation avec la falaise et ombrager le stationnement.

La demande de modification est de la compétence du conseil municipal. Le groupe d'usage C40 sera ajouté à la grille de spécification de la zone et seul le service d'entreposage intérieur de marchandise sera autorisé. Le nombre maximal d'établissements dans la zone serait de 1.

À la suite de la demande d'opinion, une période de consultation en ligne de sept jours se tiendra du 16 au 22 juin.

L'adoption du R.V.Q. 3067 modifiant le règlement d'urbanisme de La Cité-Limoilou relativement à la zone 15030Cc ainsi que son entrée en vigueur pourraient avoir lieu à l'automne prochain.

M. Lachance estime qu'il n'y a pas d'enjeux concernant ce projet. Le terrain est vacant et l'usage résidentiel n'est pas permis dans la zone.

▪ Questions et commentaires

Q. Un citoyen demande si une étude de marché a été réalisée concernant le type d'entreposage. **R.** Le requérant indique que cela a été fait et que le mini entreposage devient un marché de plus en plus prisé qui attire de la clientèle en particulier les résidents de copropriétés. Une entreprise canadienne, spécialisée dans le domaine de l'entreposage, souhaite s'implanter à Québec.

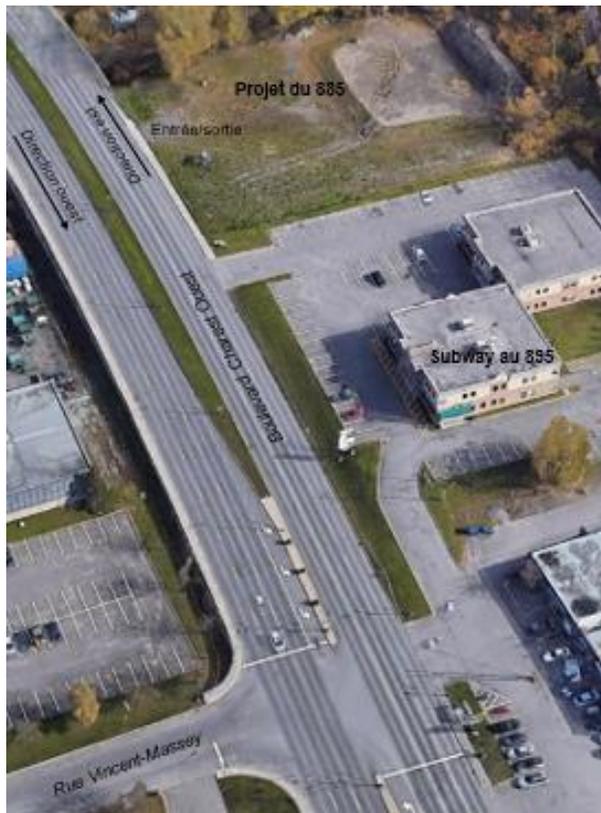
Q. M^{me} Bouchard remarque qu'il s'agit d'un beau projet, mais elle s'interroge sur le degré de confiance qu'on peut lui accorder. **R.** Le requérant indique que ce type de bâtiment est différent de tout ce qui est offert. C'est plus chaleureux, ça attire les jeunes et ça représente une complémentarité aux copropriétés. C'est la version 2.0 de l'entreposage. Au niveau de l'architecture, il pourrait y avoir quelques modifications, mais la base demeure. Mme Toupin ajoute que la Ville a reçu plusieurs demandes de mini entrepôts sur son territoire. Le bâtiment devra répondre aux normes de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ).

Q. M. Paquet demande à quelle hauteur sera le niveau zéro par rapport au boulevard Charest. **R.** L'architecte explique qu'il y aura un garde-fou dans la partie nord du terrain qui est la plus encaissée. Le rez-de-chaussée sera en retrait par rapport au boulevard pour l'alléger. L'expression verticale sera travaillée pour éviter l'effet de grosse boîte.

Q. M^{me} Nickner-Hudon souligne la volonté de reboisement du requérant et espère que ses efforts seront soutenus. Elle demande s'il y a un plan de modélisation avec le terrain voisin. **R.** L'architecte mentionne que le terrain n'est pas facile à développer et que le projet s'est limité pour le moment aux limites du lot et de ses contraintes avec la falaise. Le projet qui sera présenté ultérieurement au CUCQ aura évolué et tiendra compte du voisinage.

Q. Pourquoi ce lot est-il assujéti à la CUCQ et pas les lots voisins ni celui de la rue Cyrille-Duquet qui a fait l'objet d'une demande d'opinion au conseil de quartier récemment ? **R.** M^{me} Toupin souligne que les lots adjacents comme celui du Subway sont aussi assujétiés, mais qu'à l'époque, il y avait moins d'exigences. La Commission d'urbanisme est devenue beaucoup plus exigeante depuis ce temps. Le territoire soumis à la Commission d'urbanisme comprend une large partie des quartiers centraux et plusieurs autres secteurs disséminés dans la Ville (voir la [carte interactive](#) sous la rubrique Aménagement du territoire). Le territoire de la Commission s'arrête grosso modo à l'avenue Saint-Sacrement vers l'ouest et au boulevard Charest au nord. La rue Cyrille-Duquet au nord du boulevard n'en fait donc pas partie, tandis que la rue Frank-Carrel au sud en fait partie jusqu'à la hauteur du numéro d'immeuble 1465 à l'ouest de Saint-Sacrement (en face de la rue Semple).

Q. M. Beauchemin demande si l'entrée principale sera située sur le boulevard Charest ou sur un chemin secondaire. **R.** L'architecte indique qu'elle sera



directement sur le boulevard Charest et délimitée par un garde-fou à l'est. Elle ne sera accessible qu'en provenance de l'ouest à cause du terre-plein qui sépare le boulevard Charest en deux. La sortie se fera obligatoirement vers l'est pour la même raison.

Q. M^{me} Wellman demande si une entrée commune a été envisagée avec les commerces voisins.

R. M. Blanchette répond que cela n'a pas encore été discuté, mais qu'une entrée commune pourrait être envisagée. L'accès principal sur le boulevard Charest demeure toutefois requis pour des questions de sécurité.

M^{me} Toupin précise que la visibilité est excellente et que la proximité de l'intersection ne cause pas de problème.

Q. M. Paquet s'interroge sur le nombre d'unités d'entreposage. **R.** Le nombre n'est pas encore déterminé. Les 100 milles pi² du bâtiment n'ont pas encore été subdivisés.

Q. M. Simoneau demande s'il y aura de la location de camions sur place. **R.** Cela n'est pas prévu.

▪ **Décision du conseil d'administration**

M^{me} Toupin indique que trois choix de réponse sont possibles soit l'option A en faveur de la modification, l'option B qui correspond au statu quo ou au refus de la demande, et l'option C qui représente toute autre option.

Les membres du conseil d'administration se prononcent à l'unanimité en faveur de l'option A (8 votes en faveur et aucune abstention).

22-05-04 Séance d'information – [Agrandissement du CPE Pomme d'Api](#) au 583, rue Père-Grenier

▪ **Mise en contexte**

M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale de la Ville de Québec, rappelle le contexte du projet.

Ce projet d'agrandissement du CPE Pomme d'Api n'est pas soumis à une demande d'opinion de la part du conseil de quartier parce que la modification relève de [l'article 117.1](#) de la *Charte de la Ville* qui renvoie à [l'article 134](#) de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* qui stipule que le conseil municipal *peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie.*

Le projet n'est donc pas soumis au processus de participation publique ni à l'approbation référendaire. Le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou a cependant souhaité informer les résidents du secteur concerné au moyen de la présente séance d'information.

▪ **Présentation du projet**

Le Centre de la petite enfance (CPE) Pomme d'Api situé aux 578-580, avenue des Oblats, projette de construire un nouveau bâtiment sur le lot adjacent sis au 583, rue Père-Grenier dont il s'est porté acquéreur. Ce nouvel aménagement permettra d'ajouter 42 places dont 10 en pouponnière et 32 pour enfants de 18 à 59 mois, portant à 75 le nombre total de places pour le CPE. Cette augmentation a été autorisée par le ministère de la Famille.

La résidence et le garage qui se trouvent actuellement sur la rue Père-Grenier seraient démolis pour faire place à un bâtiment de deux étages avec hautes lucarnes et large parement métallique de couleur pâle. Un corridor relierait le deuxième étage du nouveau bâtiment à celui de l'existant. Des aires végétalisées et des aires de jeux seraient installées entre les deux édifices. Aucun nouvel espace de stationnement n'est prévu.

M^{me} Julie Asselin, directrice, précise que le centre emploie actuellement neuf personnes à temps plein et une personne à temps partiel. La plupart résident dans le quartier ou bien se déplacent à vélo ce qui réduit les besoins en stationnement.

De plus, la clientèle du centre est restreinte aux résidents ayant le même code postal que le centre de sorte que les déplacements se font majoritairement à pied ou à vélo plutôt qu'en voiture. Le centre fera une demande à la Ville pour une zone de débarcadère-embarquement (stationnement de 10 à 15 minutes aux heures spécifiées). Le CPE prévoit des mesures d'intégration-mitigation avec les voisins immédiats.

M. Hubert ne voit pas d'enjeux de stationnement pour le moment.

Le règlement R.C.A.1V.Q. 460 du règlement sur l'urbanisme de La Cité-Limoilou relativement à la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation du CPE sur les lots 5 341 333 et 339 devrait être adopté le 17 juin 2022. Son entrée en vigueur devrait se faire en juillet 2022.

Le règlement spécifiera que le nombre minimal de cases de stationnement prévu à l'article [591](#) du règlement d'urbanisme et qui aurait été de 5 cases pour le nouvel immeuble ne s'applique pas. De plus, le type d'affichage autorisé sera de Type 3 Rue principale de quartier comme cela l'a été pour les autres garderies de la Ville qui bénéficient de ce genre d'autorisation.

Le projet est assujéti aux exigences de la Commission d'urbanisme et de conservation de la Ville de Québec (CUCQ).

M. Lachance ne voit pas d'enjeux au projet, bien au contraire, le besoin de places en garderie étant extrêmement élevé. C'est une bonne solution de proximité pour améliorer la qualité de vie des familles du quartier.

▪ Questions et commentaires

M. Mercier Méthé reconnaît que c'est un beau projet et que l'ajout de supports à vélos et de traverses sécuritaires à proximité ne ferait pas de tort, bien au contraire. M. Lachance a déjà fait une demande pour des supports à vélo sur la rue Père-Grenier.

M. Beauchemin trouve intéressantes les mesures prévues avec le voisinage. Quarante nouveaux enfants, c'est beaucoup et il pourrait y avoir congestion de véhicules. On lui fait remarquer qu'actuellement, il n'y a pas de congestion du côté de la garderie sur l'avenue des Oblats. La plupart des usagers sont résidents du quartier.

Il ajoute que les matériaux de l'enveloppe du bâtiment paraissent foncés et pourraient contribuer à un effet de chaleur. C'est peut-être le rendu informatique qui donne cette impression, mais ce sera suffisamment ombragé.

M^{me} Nickner-Hudon s'interroge sur les rangements pour bicyclettes. On indique qu'il y a déjà rangement pour les vélos et poussettes des enfants.

22-05-05 Fonctionnement du conseil de quartier

- **Consultation publique à l'automne – [L'Arche de la Capitale nationale](#)**

Une modification au zonage sera traitée cet automne concernant l'ajout de bureaux à l'étage des deux immeubles de l'Arche.

- **Mise à jour du Registraire des entreprises du Québec**

M^{me} Bouchard a fait la mise à jour et le paiement au Registraire en même temps que la déclaration de revenus.

- **Calendrier des rencontres 2022-2023**

RÉSOLUTION CA-22-25

Concernant le calendrier 2022-2023 du conseil de quartier

SUR UNE PROPOSITION DE M. Xavier Mercier Méthé, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Ezmie Bouchard, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier tiendra ses assemblées ordinaires à 19 h le troisième mercredi de chaque mois, en faisant relâche en juillet et août.

Adoptée à l'unanimité.

22-05-06 Adoption du procès-verbal du 18 mai 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Sylvain Simoneau, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Myriam Nickner-Hudon, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 18 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité.

22-05-07 Période d'information du conseiller municipal

Parc Durocher – M. Lachance mentionne que la date de début des travaux est fixée aux environs du 20 mai 2023. Les travaux auraient dû commencer cet automne, mais ils ont été reportés. Le parc et la place du marché seront donc fermés durant l'été 2023. Des solutions devront être envisagées pour le marché, possiblement sur les rues voisines. Le stationnement risque d'être en construction également.

Fête des voisins – Il y a eu fermeture partielle de la rue Saint-Vallier pour l'occasion et six commerçants se sont plaints malgré la communication de l'événement sur les pages Facebook du quartier et auprès de la Société de développement commercial (SDC). Le conseil de quartier s'était montré favorable à la piétonnisation de la rue Saint-Vallier en mai (résolution 22-CA-20) tout comme le Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS). Une douzaine de commerçants avaient aussi manifesté leur accord.

La piétonnisation ne faisant pas l'unanimité, une évaluation est en cours à la Ville pour faire de Saint-Vallier une rue à sens unique pendant tout l'été à partir du boulevard Charest. Les parcours d'autobus 1 et 80 du Réseau de transport de la Capitale (RTC) devraient être déviés. La marge de manœuvre à l'intersection de Saint-Vallier, des Oblats et Mazonod doit être évaluée.

M. Lachance est favorable à cette option alternative. L'expérience pourra être prise en considération dans le réaménagement futur de la rue Saint-Vallier.

Projet Carillon – La rencontre d'informations et d'échanges sur le [projet La Butte à Moineaux](#) de l'OMHQ a eu lieu le 25 mai 2022. Le futur bâtiment comprendra un centre de la petite enfance de 82 places, un local communautaire pour [Commun'action 0-5 ans](#) qui perdra son local de l'école Sacré-Cœur ainsi que 33 logements dont au moins 27 seront réservés à des personnes âgées ne possédant pas de véhicule. Les cinq stationnements de Communauto seront conservés pour le partage de véhicules.

Les discussions ont été partagées. Le stationnement souterrain nécessite



d'abattre sept à neuf arbres tandis que le stationnement extérieur n'en concerne qu'un seul.

Selon M. Lachance, le stationnement souterrain permettrait un meilleur équilibre avec les besoins des commerçants.

Une demande a été formulée pour augmenter de façon

significative les supports à vélo et les bornes de recharge électrique.

La foresterie urbaine est impliquée dans le dossier. On vise surtout à conserver le gros arbre qui se trouve à l'entrée du stationnement sur la rue Saint-Vallier. Le problème de conserver la haie actuelle en bordure de la rue obligerait à repousser le bâtiment ce qui mettrait en péril les arbres situés à l'arrière du terrain.

L'OMHQ doit poursuivre ses plans préliminaires cet été. Le concept sera présenté à nouveau au public à l'automne.

Rue partagée – L'information concernant la rue Victoria partagée a été transmise aux résidents concernés. On fera également l'essai sur la rue de dos d'âne amovibles étendus. La rue partagée sera fonctionnelle dès le 1^{er} juillet si la main-d'œuvre est disponible.

22-05-08 Période de questions et commentaires du public

Parc Victoria – Un petit module 0-5 a été démantelé près de la Chapelle, à la hauteur de la rue Saint-Ambroise. Un nouveau module plus conforme devrait être installé ces jours-ci. Un budget de 90 k\$ est réservé à ce projet.

Rue de Marie-de-l'Incarnation – Il a été question à l'assemblée générale du 20 avril 2022 qu'une étude serait en cours sur la rue Marie-de-l'Incarnation pour réaménager l'ensemble de la rue. M. Lachance précise que ce projet de pourrait s'étaler sur 10 ans.

Feu piéton – Le délai d'attente n'est pas partout le même pour le feu piéton. Parfois c'est presque instantané, mais le plus souvent, il faut attendre un ou deux cycles avant de pouvoir traverser. Pourrait-il y avoir uniformisation ?

M. Lachance indique que cela fait partie de la Vision de la mobilité active. On va prioriser les feux piétons et également allonger le temps de traverse pour l'adapter aux personnes âgées et aux poussettes autour des résidences pour aînés et près des centres et parcs pour enfants. Pour le moment, le débat se situe entre des phases piétonnes exclusives ou concurrentes en accordant possiblement une préséance de quelques secondes aux piétons versus les automobiles.

Frênes – Est-ce que la Ville fournit une assistance pour la coupe des frênes devenus dangereux qui se trouvent sur des propriétés privées ? M. Lachance indique que la responsabilité incombe aux propriétaires, que l'arbre soit dangereux ou non. La Ville a mis à la disposition des citoyens un [programme de soutien à l'abattage et à la disposition des frênes](#). Quant aux frênes morts sur pied ou endommagés qui se trouvent sur des terrains de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), comme ceux situés sur le boulevard Charest à l'angle de Marie-de-l'Incarnation, c'est à l'OMHQ d'en disposer.

Rue Saint-Ambroise – La base du futur panneau lumineux de zone scolaire de l'école Sacré-Cœur, sur la rue Saint-Ambroise à l'intersection de la rue Chevière, semble prévue en plein milieu du bateau d'accessibilité universelle du trottoir. C'est tout à fait contre-productif. M^{me} Nickner-Hudon a pris des photos et des mesures. M. Lachance en avise l'équipe responsable.

Parc Verdun – La Ville a obtenu une enveloppe de 30 M\$ pour la décontamination des terrains sur l'ensemble de son territoire. Plusieurs secteurs sont à considérer dans le terrain Verdun et la décontamination dépendra du projet retenu par les citoyens. Un atelier de cocréation est prévu le 7 juillet avec les citoyens pour l'aménagement du parc. Une consultation sera également mise en ligne. Les idées ne manquent pas : méga parc canin, forêt nourricière, production maraîchère commerciale, etc.

Affiches flexibles – Des affiches flexibles invitant à ralentir ont été placées dans plusieurs quartiers à [l'initiative des conseils de quartier](#). Pourrait-on en mettre en bordure de rue dans Saint-Sauveur ? M. Lachance mentionne qu'elles conviennent mieux sur des terrains privés ou sur les emprises de la Ville. Placées en bordure de la rue, elles sont prises pour cible et détruites très rapidement.

Supports à vélos – M. Mercier Méthé demande s'il est possible, à défaut d'avoir des rues partagées de demander à avoir davantage de supports à vélos dans le quartier comme dans la zone de 5 mètres interdite au stationnement aux intersections. Le conseil de quartier pourrait appuyer une telle demande. Il faudrait toutefois avoir une liste des emplacements précis.

Quartier Saint-Roch

Rue Dorchester – Une présentation a eu lieu sur [l'insertion du tramway dans le quartier de Saint-Roch](#) le 9 juin dernier. La rue sera à deux sens au moment du début des travaux pour la trémie de la rue de la Couronne. D'autres rues seront modifiées. Prince-Édouard changera de sens unique entre les rues de la Couronne et Dorchester tandis que Saint-Joseph, à terme, deviendra sens unique vers l'ouest de la rue Saint-Dominique à la rue Dorchester.

D'ailleurs, depuis la publication de la Stratégie de sécurité routière un accident grave est survenu à l'intersection du boulevard Charest et un autre concernant un élève de l'école Saint-Malo à l'intersection de la rue Raoul-Jobin ;

Le [Plan de mobilité durable du quartier Saint-Sauveur](#) identifie le réaménagement de la rue Marie-de-l'Incarnation comme projet prioritaire pour les citoyens et formule des recommandations à ce sujet ;

Dans ses publications, l'Institut national de santé publique du Québec ([INSPQ](#)) affirme que l'aménagement physique de l'environnement routier est *démontré comme efficace pour réduire les risques de blessures chez les enfants*, alors que pour les mesures d'éducation, il y a *absence de preuves d'efficacité sur la réduction des blessures* ;

La Ville de Québec a réalisé des aménagements physiques d'apaisement sur la rue Raoul-Jobin en 2020-2021 et il est prévu pour 2022 d'effectuer d'autres aménagements de ce type sur la rue Lafayette ;

▪ **RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière les interventions sur la rue Marie-de-l'Incarnation se limitent à l'ajout de dispositifs de signalisation clignotante, la mise à niveau de la petite signalisation et la bonification du marquage au sol alors que cette rue présente de loin les plus importants débits véhiculaires journaliers à proximité des trois écoles du quartier ainsi que la plus grande fréquence de circulation d'autobus du Réseau de transport de la Capitale (RTC) ;

CONSIDÉRANT QUE l'effet de ces mesures repose uniquement sur l'éducation, la coercition et le bon vouloir des conducteurs de véhicules motorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs du conseil de quartier de Saint-Sauveur sont constamment interpellés par les parents d'enfants fréquentant l'école Saint-Malo ainsi que le conseil d'établissement à propos du risque que pose la rue Marie-de-l'Incarnation en terme sécurité routière ;

CONSIDÉRANT QUE des enfants qui résident dans le quartier de Vanier et qui sont scolarisés à l'école Saint-Malo doivent parcourir à pied l'ensemble de la rue Marie-de-l'Incarnation, alors qu'une bonne partie n'est pas identifiée comme faisant partie du corridor scolaire de l'école Saint-Malo ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement physique actuel de la rue Marie-de-l'Incarnation remonte à plus de 40 ans et ne répond pas aux attentes des citoyens en termes de sécurité routière, de mobilité active, de confort et de développement durable ;

CONSIDÉRANT QU'À la hauteur de l'école Saint-Malo, l'emprise d'environ 24,4 m de la rue Marie-de-l'Incarnation est occupée comme suit :

± 10% d'espace vert ;

± 15% d'espace dédié aux piétons ;

± 15% d'espace dédié au transport en commun en période de pointe du matin seulement ;

± 75% de chaussée ;
et 0% d'espace dédié exclusivement au vélo ;

CONSIDÉRANT QU'EN plus de l'école Saint-Malo, la rue Marie-de-l'Incarnation est bordée par plusieurs lieux publics (Centre Durocher, Église Saint-Malo, Mosquée de la Capitale) et commerces d'importance (institution financière, pharmacie, supermarché) ;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 est à mi-parcours et que la Ville compte mettre à jour plusieurs outils de planification du territoire ou de conception routière comme son [Plan de mobilité durable](#) (PMD 2011), son [Plan directeur d'aménagement et de développement](#) (PDAD 2005) et son [Guide de conception géométrique des rues](#) (2008) ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Myriam Nickner-Hudon, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Sylvain Simoneau, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sauveur

1) Déploie l'absence de mesures concrètes basées sur le réaménagement physique de la chaussée permettant la réduction de la capacité routière de la rue Marie-de-l'Incarnation, la réduction de la vitesse et la diminution du risque de collision à proximité de l'école Saint-Malo ;

2) Obtiene de la Ville de Québec son opinion quant à la faisabilité des propositions formulées ci-dessous concernant la rue Marie-de-l'Incarnation :

- Prolonger le corridor scolaire jusqu'au boulevard Wilfrid-Hamel ;
- Revoir le partage de l'emprise de la rue entre les différents modes de déplacement, afin d'atteindre les objectifs suivants :
 - Augmenter l'espace pour les piétons ;
 - Réduire la largeur de la traversée pour les piétons aux principales intersections ;
 - Permettre aux piétons de traverser la rue en deux étapes avec un aménagement physique protégé ;
 - Bonifier les aires vertes ;
- Développer des solutions créatives (comme l'interdiction de virer à gauche à certaines intersections ou durant les heures de pointe) permettant d'améliorer l'efficacité du réseau de transport en commun et de maintenir un certain niveau de fluidité du trafic automobile tout en respectant les objectifs ci-dessus ;
- Considérer le document d'idées [Recommandations et commentaires sur la sécurité routière pour le secteur de l'école Saint-Malo](#) concernant la sécurité routière du secteur de l'école primaire Saint-Malo.

Adoptée à l'unanimité.

La résolution sera transmise sous forme de lettre du conseil de quartier à la direction de l'école primaire Saint-Malo, au Service du transport et de la mobilité intelligente ainsi qu'au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Québec de même qu'à M. Lachance, conseiller municipal du district.

Dépôt des factures et paiement en ce qui a trait au projet 2022

M^{me} Nickner-Hudon n'a pas reçu la facture de M^{me} Éloïse Gaudreau, du CCCQSS, pour les photos et les envois postaux.

Retour sur la visibilité du projet 2022

Les activités réalisées avec les écoles ont été populaires. Les grandes affiches publicitaires ont été installées sur la Pente Douce, le boulevard Charest, la côte Sherbrooke et le boulevard Langelier. Il y a



eu un reportage et des articles dans les médias ([Radio-Canada](#), [Journal de Québec](#)).

▪ Retour sur les activités de consultations publiques

Marche exploratoire du terrain Verdun le 1^{er} juin – On a traité du [parc Verdun](#) plus tôt. Un atelier de cocréation aura lieu au début juillet.

Projet de logements sociaux Carillon – voir [plus haut](#).

Atelier d'échanges sur le fonctionnement des conseils de quartier – M. Bergeron mentionne que 217 propositions de modification ont été signalées jusqu'à maintenant. M. Lachance a fait l'annonce lors de l'atelier que le budget de fonctionnement des conseils de quartier passera de 1 500 à 2 500 \$ après l'adoption du nouveau règlement d'ici 2023. Les discussions se poursuivront à l'automne au sujet des projets d'initiative.

22-05-10 Comités du conseil de quartier

▪ Soutien à la mobilisation – sécurité routière autour des écoles

s.o.

▪ [Plan de mobilité durable du quartier \(PMDQ\)](#)

M. Simoneau mentionne une rencontre du comité de suivi le 16 juin 2022.

▪ Comité de verdissement et lutte contre les îlots de chaleur

s.o.

▪ Table de concertation des conseils de quartier

s.o.

▪ Comité communication du conseil

M^{me} Nickner-Hudon et M^{me} Wellman pourraient relancer différentes activités qui avaient cours avant la pandémie.

▪ **Table de concertation vélo**

M. Simoneau indique qu'il y a eu une rencontre de la table hier, le 14 juin 2022. Il a été question des projets 2022 et 2023 et du projet de l'avenue Marguerite-Bourgeois qui est plus orienté piéton présenté par la Ville. On a rapporté un changement de paradigme pour les consultations sous forme d'une ouverture qui n'était pas là auparavant.

En matière de projet, il n'y a pas grand-chose cette année dans le quartier. Des projets importants sont en cours sur la 8^e rue et la 8^e avenue. Les plus gros enjeux dans le quartier sont les liens cyclables de la côte de la Pente Douce qui pourraient être mieux déneigés et délimités. Des liens cyclables sont à venir sur Raoul-Jobin et des Oblats. Le plus important est de terminer l'axe est-ouest, d'interconnecter les passerelles, les quartiers et le parc Victoria en passant par la rue Caron.

▪ **Mon environnement, ma santé**

Le rapport final est toujours attendu. En attendant, le comité est suspendu.

22-05-11 Trésorerie

▪ **État des revenus et dépenses**

En date du 31 mai 2022, le solde du compte est de 16 531,32 \$, dont 12 991 \$ pour le projet de sécurité routière. Les subventions ont été reçues du Centre de services scolaire (9 000 \$).

▪ **Factures et transactions**

RÉSOLUTION CA-22-27

Concernant le paiement du procès-verbal du 15 juin 2022

CONSIDÉRANT la résolution CA-21-41 ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Ezmie Bouchard , DÛMENT APPUYÉE PAR M. Xavier Mercier Méthé, IL EST RÉSOLU de payer 105 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 15 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA-22-28

Concernant un paiement de 250,00 \$ pour le graphisme du projet de sécurité routière 2022

CONSIDÉRANT la résolution CA-22-21 ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Ezmie Bouchard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Xavier Mercier Méthé, IL EST RÉSOLU de payer la facture de 250 \$ pour le graphisme des affiches publicitaires du projet de sécurité routière 2022.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA-22-29

Concernant un paiement de 10 000,52 \$ pour l'affichage publicitaire dans le cadre du projet de sécurité routière 2022

CONSIDÉRANT la résolution CA-22-10 ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Ezmie Bouchard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Xavier Mercier Méthé, IL EST RÉSOLU de payer les factures totalisant 10 000,52 \$ à OUTFRONT pour l'affichage publicitaire du projet de sécurité routière 2022.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA-22-30

Concernant un engagement financier de 100 \$ pour des frais de papeterie

SUR UNE PROPOSITION DE M. Sylvain Simoneau, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Xavier Mercier Méthé, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration autorise un engagement financier de 100 \$ pour l'achat de timbres, enveloppes et autre papeterie à l'usage du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

22-05-12 Correspondance

▪ Correspondances reçues

[Revue Urbanité, printemps-été 2022](#). Cohabitat fait la première page.

22-05-13 Varia

Congrès des villes du patrimoine mondial – Sur recommandation de M. Lachance, M^{me} Nickner-Hudon ainsi que M^{me} Frédérique Lavoie, du conseil de quartier de Saint-Roch, ont été invitées à partager leurs opinions et à faire visiter le site du Monastère de l'Hôpital général de Québec aux congressistes. Le [16e congrès mondial](#) de l'Organisation des villes du patrimoine mondial se tiendra à Québec, du 6 au 9 septembre 2022 ([communiqué](#) Ville de Québec).

PPU Pôle urbain Wilfrid Hamel – Laurentienne – Une assemblée publique de consultation a eu lieu le 14 juin 2022. La consultation écrite est en ligne jusqu'au 21 juin. M. Simoneau suggère de faire éventuellement des commentaires en se limitant aux enjeux du quartier. Le conseil de quartier de Lairet a traité la demande d'opinion à ce sujet le 8 juin 2022 et ceux de Vieux-Limoilou et de Vanier le feront respectivement les 15 et 21 juin.

Formules hybrides – Des problèmes techniques sont en cours d'être réglés. Les séances seront en mode hybride à partir de l'automne.

22-05-14 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mercredi. 21 septembre 2022.

Sylvain Simoneau
Secrétaire



Myriam Nickner-Hudon
Présidente